



## Avis du Conseil supérieur des programmes sur l'organisation des enseignements au collège

Dans le cadre de ses missions permanentes, le Conseil supérieur des programmes a procédé à des auditions de janvier à mai 2023 sur l'organisation des enseignements au collège. En coordination avec la mission « Exigence des savoirs » lancée par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le 5 octobre 2023, le Conseil supérieur de programmes propose un avis sur l'organisation des enseignements au collège afin de répondre à ses trois principales faiblesses actuelles :

- Les résultats médiocres des élèves français aux évaluations nationales et internationales ;
- L'incapacité à réduire les inégalités d'origine socio-culturelle ;
- L'orientation trop souvent par défaut vers la voie professionnelle.

Cet avis a été transmis en novembre 2023 à la mission « Exigences des savoirs ».

L'objectif principal de la mise en place du collège unique par la « réforme Haby » du 11 juillet 1975 est de permettre à tous les élèves de suivre le même parcours d'études jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans. Malgré plusieurs tentatives d'évolutions au fil des cinquante dernières années – éducation prioritaire, dispositifs de soutien, mise en place d'une structure en cycles et d'un socle commun, valorisation de la voie professionnelle, incitations à l'interdisciplinarité et autonomisation des collèges – le Conseil supérieur des programmes constate que le bilan du collège unique reste mitigé.

Si quelques rares États de l'Union européenne orientent encore les élèves à la fin de l'école primaire, la plupart proposent une formation unique pour l'enseignement secondaire inférieur (correspondant à notre collège) au sein de laquelle le parcours scolaire est plus ou moins diversifié selon les enseignements de tronc commun et les enseignements choisis. Néanmoins, de façon générale, le collège est toujours intégré dans un continuum, soit avec l'enseignement primaire soit avec l'enseignement secondaire supérieur et la fin du collège est marqué par un point d'étape, le plus souvent sous la forme d'un examen. Enfin pour répondre au défi de l'hétérogénéité des élèves, les principaux leviers observés sont ceux de l'autonomie des établissements et de la mise en place de moyens de remédiation. Leur efficacité dépend de la combinaison de ces différents facteurs ainsi que de l'appropriation des changements par les équipes éducatives.

À la lumière de ces observations et pour répondre aux trois principaux problèmes auxquels est confronté le collège unique en France – niveau des élèves inférieur à celui attendu, tendance à la baisse des résultats dans le temps et incidence trop importante des origines socio-économiques sur les inégalités –, le Conseil supérieur des programmes émet une double série de propositions visant à combler ces écueils.

## **Propositions concernant l'ensemble des collèges**

### ***Au niveau local, s'emparer des marges d'autonomie et restaurer l'ordre scolaire***

Il s'agira notamment d'utiliser librement toutes les heures à disposition pour renforcer l'enseignement du français et des mathématiques et de redonner la priorité à ces apprentissages disciplinaires. L'usage du numérique devra être réduit dans les apprentissages des élèves. Les établissements pourront également expérimenter la continuité pédagogique – suivi d'une classe par un même professeur sur plusieurs années. D'autre part, les collèges devront préserver le temps d'apprentissage en veillant à ce que toutes les heures dues aux élèves soient effectuées intégralement et en rétablissant l'ordre scolaire.

### ***Au niveau national, agir sur l'évaluation et sur l'orientation***

La simplification du livret scolaire devra s'accompagner d'une vérification plus systématique de l'acquisition d'un seuil de maîtrise en français et en mathématiques. La revalorisation du diplôme national du brevet sera rendue possible par la diminution de la part du contrôle continu de 50 % à 30 %. Enfin, la mise en contact régulière des élèves du collège avec une variété de métiers participera à la promotion et à la revalorisation de la voie professionnelle.

## **Propositions concernant les collèges volontaires**

Le Conseil supérieur des programmes propose d'expérimenter une nouvelle organisation des enseignements en français et en mathématiques afin de traiter de manière différenciée les difficultés persistantes des élèves repérées en 6<sup>e</sup> lors des évaluations diagnostiques nationales. Deux parcours seront créés :

- Le « parcours des fondamentaux » ;
- Le « parcours des approfondissements ».

Ces parcours pourront être mis en œuvre selon deux modes d'organisations :

### ***Deux parcours séparés en français et en mathématiques en classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>***

L'objectif est de faire accéder tous les élèves du « parcours des fondamentaux » à la classe de 4<sup>e</sup> en ayant comblé leurs lacunes et de leur permettre de poursuivre ainsi leur scolarité au collège dans des classes hétérogènes.

### ***Deux parcours séparés en français et en mathématiques au cycle 4***

L'objectif est de permettre à tous les élèves d'atteindre un niveau de maîtrise satisfaisant dans ces deux enseignements et de poursuivre ainsi leur scolarité au lycée général et technologique ou professionnel dans de bonnes conditions. Dans cette configuration, deux cas de figure sont à distinguer selon le parcours suivi par l'élève en 3<sup>e</sup> :

- Les élèves ayant suivi le « parcours des approfondissements » ont la possibilité de formuler des vœux d'orientation en lycée général et technologique ou professionnel ;
- Les élèves ayant suivi le « parcours des fondamentaux » ont la possibilité de poursuivre leurs études en lycée professionnel ou de suivre une année supplémentaire « de consolidation » au collège dans le « parcours des approfondissements » d'une classe de 3<sup>e</sup>.